



SAINT
GEORGES
de Mons

Lettre d'information aux habitants de

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, nous avons la volonté de vous informer sur l'avancée des travaux et des projets de la commune en éditant ce dépliant sur les priorités que nous nous étions fixés pour ce mandat : Santé, École, Commerces.

Une analyse financière de la Commune rédigée par notre Conseiller aux Décideurs Locaux du Centre des Finances Publiques vous sera présentée dans le présent dépliant ainsi que l'analyse prospective tenant compte du projet de réhabilitation de l'école maternelle qui sera mise en œuvre sur les deux dernières années du mandat.

Vous aurez ainsi une opinion plus concrète après la lecture de ce dépliant.

Pour nous le débat démocratique se fait en direct, en Mairie, au Conseil Municipal et lors de différentes rencontres.

D'ailleurs plusieurs réunions de villages sont programmées entre janvier et juin 2025. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

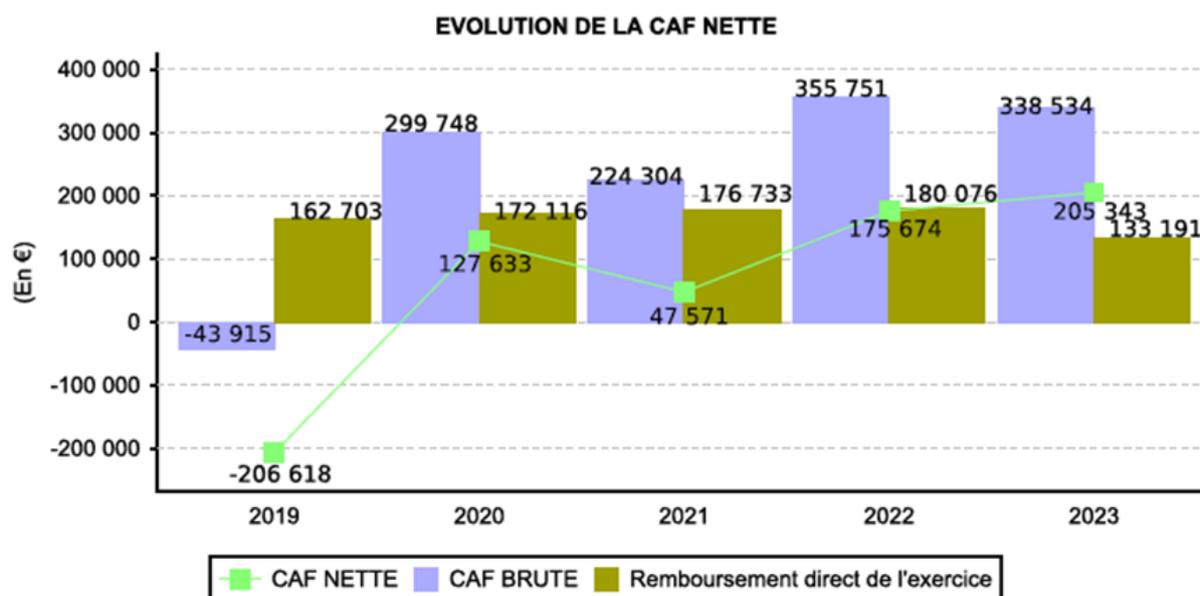
Bien cordialement,

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

FINANCES

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 12 avril 2024 pour voter le compte administratif 2023 ainsi que le budget primitif 2024. Il témoigne de la volonté de poursuivre un programme d'investissements réaliste, ce qui nécessite de conserver un niveau suffisant d'autofinancement, d'assurer la soutenabilité de la dette, de contenir les dépenses de fonctionnement malgré la flambée des coûts de l'énergie, de poursuivre une politique de stabilité fiscale et d'optimisation des recettes.

Graphique



La capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissements. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. « En 2023, la CAF brute couvre largement le remboursement du capital des emprunts de la collectivité (133 191€).

Ainsi, la CAF nette est positive (205 343€).

La commune a reconstitué ses réserves depuis 2022.

La situation est donc très satisfaisante.

L'endettement

Le ratio d'endettement par rapport aux recettes réelles de 2023 est bon avec 0,63 année de recettes. On considère qu'il ne faut pas excéder 1,5 an.

Enfin, la capacité d'une collectivité à se désendetter dépend du niveau de sa CAF brute. Ce ratio est de 3,4 ans au 31/12/2023, pour un seuil d'alerte de 9 à 10 ans.

Conclusion

La situation financière de la commune s'améliore. A la fin de l'exercice 2023, les ratios d'endettement sont bons. Les réserves couvrent suffisamment les besoins de la commune. »

(Légende du texte : Analyse financière de M. Eric Chatard, Conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances publiques de Riom)

Pour information, de nombreux investissements importants ont été financés par l'autofinancement de la commune sans recourir à l'emprunt. (exemple : City Park, travaux au Complexe Sportif, panneaux solaires, luminaires LED dans les bâtiments, tableaux numériques aux écoles...).

Malgré la poursuite de la hausse de l'énergie et des matières premières et au vu du contexte inflationniste, la majorité continuera à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir le cap fixé ; à savoir une gestion saine et rigoureuse.



Commune

Pas d'augmentation d'impôt par la Commune.

Explication Taxe Foncière

SIRB

Nous ne souhaitons plus que la contribution SIRB soit un effort pour les contribuables par conséquent nous avons décidé de prendre en charge intégralement la contribution des ménages sur le SIRB (Syndicat de communes) ce qui explique la variation de - 100%.

Intercommunalité (Combrailles Sioule et Morge)

Augmentation d'impôt pour maintenir les services à la population et financer une partie des projets d'investissements (cf Bulletin Communautaire).

La base de calcul des propriétés bâties et non bâties s'alourdit encore cette année, car les valeurs locatives ont été indexées à 3,9 % au 1^{er} janvier 2024. (Décision de l'Etat)

| Taxes foncières 2024 | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|----------------------|---------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Taux 2023 | 37,34 % | 0,299 % | 6,53 % | 0,15 % | % | 0,304 % | |
| Taux 2024 | 37,34 % | % | 9,93 % | 0,17 % | % | 0,284 % | |
| Cotisation 2023 | 895 | 8 | 157 | 3 | | 8 | |
| Cotisation 2024 | 931 | | 247 | 5 | | 8 | 119 |
| Variation | +4,02 % | -100 % | +57,32 % | +66,67 % | % | 0 % | |

ÉCOLE

Le grand projet retenu pour la fin de mandat est le projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Quel est le montant de ce projet ?

Une étude de faisabilité a été réalisée sur la réfection de l'école maternelle estimée à 1,6 millions d'euros HT. Etude réalisée grâce à l'étude de besoins faite par les élus en lien avec les utilisateurs (enseignantes, personnel communal et communautaire) ainsi que les élus d'opposition. Ce projet de réhabilitation porte le nom de « Mon Ecole, faisons là ensemble »



Le cabinet d'architectes MORPHO a été retenu pour la réalisation de ce projet, c'est ce même cabinet qui a réalisé la réhabilitation de l'école maternelle de Manzat et la Mairie des Ancizes. Une étude plus détaillée nous sera transmise en janvier en vue du dépôt des dossiers de subventions.

Comment financer cet investissement ?

Pour financer cet investissement, nous allons solliciter l'aide de l'ensemble de nos partenaires en janvier.

Après plusieurs réunions (dont la dernière au Conseil Municipal du mardi 26 novembre) avec M. Eric Chatard, Conseiller aux décideurs locaux du Centre des Finances publiques de Riom, il nous a été préconisé de faire cet investissement en deux phases, afin de solliciter les subventions sur deux années dans le but d'optimiser nos recettes. D'autre part, il nous a indiqué que la Commune pour financer cet investissement peut emprunter la somme de 1 million d'euro en emprunt long terme, et pourra solliciter des lignes de trésoreries (emprunts courts termes) en attendant de percevoir les subventions.

Nous attendons le retour des subventionneurs en juin 2025 avant de lancer la première phase de travaux.

SANTÉ

Mme Laura PINTER, kiné, a informé la municipalité de sa volonté de rejoindre l'équipe de santé des Ancizes-Comps afin de se coordonner avec eux et rejoindre la nouvelle maison de santé.



Le 19 avril 2024, le Maire et Maryse LEFOUR ont rencontré les docteurs Etienne RAMBAUD et Julie BRETONNET, afin de leur exposer la volonté de la municipalité de salarier des médecins sur Saint-Georges-De-Mons, puisque les 2 cabinets médicaux sont disponibles pour leur accueil, et d'envisager avec eux un exercice coordonné.

Voici les propos des médecins susvisés, validés par leurs soins :

« Les médecins des Ancizes-Comps saluent le fait que la municipalité de St-Georges-De-Mons se préoccupe de la problématique de la santé sur le bassin de vie du territoire. Beaucoup de communes ont fait le choix de faire d'abord un bâtiment, ce que nous pouvons comprendre mais ce n'est malheureusement pas ce qui attire les médecins sur un territoire. Nous en sommes la preuve, ce ne sont pas les murs, c'est une équipe. C'est pour cela que l'on s'est constitué en équipe sans avoir de projet d'avoir un bâtiment. Nous n'avions même pas idée, d'être un jour, réunis dans le même bâtiment. Nous ne sommes pas venus pour un bâtiment mais pour cette volonté de travailler en exercice coordonné.

Nous avons commencé à constituer une équipe de soins primaires, nous n'avons pas choisi une commune plus qu'une autre, nous avons choisi un secteur, un bassin. La plupart des patients viennent de St-Georges-De-Mons, ils nous arrivent de nous déplacer à domicile, pour nous Saint-Georges-De-Mons et les Ancizes-Comps, c'est une seule entité.

Nous n'avons pas de conseils à vous donner, mais il serait regrettable que la commune engage des frais dans le salariat d'un ou de deux médecins. L'offre de soins existante répond aux problématiques du territoire. »

Par conséquent, nous pouvons retenir de cet entretien que c'est bien la coordination entre les professionnels de santé qui a abouti à l'installation de médecins sur notre bassin de vie et plus largement sur le territoire en atteste également la commune de Pontgibaud.

Nous avons la volonté de travailler avec la commune des Ancizes et d'avoir une offre complémentaire.

Pas de concurrence mais de la complémentarité pour une offre de soins complète sur notre bassin de vie.

COMMERCES

Concernant la gestion de l'Auberge, nous étions engagés par bail avec des gérants sur la période de juin 2023 à juin 2024. D'un commun accord, nous avons mis fin au bail.

Les anciens gérants ont eu des problèmes santé mais aussi des problèmes de trésorerie.

Ils ont acquis dans le cadre de l'exploitation des mobiliers et matériels pour un total de 20 900€.

Par ailleurs, il s'avère qu'une partie des loyers n'ont pas été honorés.

Par conséquent, en accord avec les anciens gérants, nous nous sommes accordés amiablement à ce que la totalité des mobiliers et matériels soient donnés au Bailleur (la Commune) qui en a la propriété et la jouissance depuis le 10 juillet 2024, en vu de l'effacement des loyers impayés.

Néanmoins, les anciens gérants n'ayant pas honorés plusieurs factures auprès de plusieurs commerçants, un jugement de liquidation judiciaire a été prononcé en date du 2 octobre 2024.

Malgré l'accord transactionnel signé en date du 10 juillet 2024, la Commune déclarera la créance de loyers impayés, dans le cas où le liquidateur viendrait contester l'accord signé et saisir les mobiliers et matériels pour le règlement des impayés à la Commune et aux entreprises extérieures.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Ces informations ne nous ont pas empêchés d'effectuer plusieurs recherches pour la reprise de l'Auberge, essentielle pour la redynamisation du centre-bourg de notre Commune.

Parmi les 7 candidatures déposées, nous retiendrons prochainement un candidat.

Il est important sur ce dossier d'aller de l'avant ! L'année 2025 sera porteuse d'une réouverture. Nous vous faisons confiance pour être à nos côtés une nouvelle fois et participer à la redynamisation de la vie de notre bourg.

Chaque jour, nos commerçants et artisans travaillent pour nous offrir des produits et des services de qualité. En consommant local c'est les soutenir et c'est renforcer le tissu économique de notre Commune, ils ont besoin de nous !





SAINT
GEORGES
de Mons

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi :
de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

Vendredi :
de 9h à 12h

Samedi :
de 8h à 12h

Prise de rendez-vous
pour les titres d'identités
sur notre site internet :

cliquer sur
« Prendre un
rendez-vous »

Mairie Saint Georges de Mons

@mairiedesaint-georges-de-m9311

www.ville-st-georges-de-mons.fr

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER

Point sur la Manufacture des Lumières

Suite à la liquidation judiciaire de la Manufacture des Lumières (ex-Dietal), nous avons souhaité début juillet organiser une visite du foncier bâti et non bâti disponible sur la ZAC de Saint-Georges afin d'attirer de nouvelles entreprises à venir s'installer sur la commune. La Région et la Comcom sont à nos côtés.

Par ailleurs, nous avons créé avec la Communauté de Communes et Mme. La Sous-Préfète un Comité de Suivi sur le reclassement des anciens salariés de cette entreprise ; Nous nous réunissons chaque mois en Sous-Préfecture afin de mettre notre énergie dans la reprise d'un travail pour ces travailleurs. Nous avons ainsi lancé un forum pour l'emploi mi-novembre destiné uniquement à ces anciens salariés. 25 entreprises étaient présentes. Ces derniers ont ainsi eu l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec les employeurs locaux, mais également de se renseigner auprès des services de France Travail sur l'ensemble des aides à la reconversion et à la formation dont ils peuvent bénéficier.

Point sur le devenir de la Poste

NON, la Poste ne ferme pas !

La Commune est engagée avec la Poste via un contrat de présence postale territoriale arrivant à échéance le 31 décembre 2025, un nouveau contrat sera signé à ce moment-là avec de nouvelles conditions à partir du 1er janvier 2026.

Nous sommes attachés au service public qu'est la Poste et nous continuerons de nous battre pour conserver nos conditions actuelles, notre bureau de Poste, afin de ne pas subir une nouvelle réduction drastique des horaires d'ouverture...

Point sur le bus France Services

Un bus France Services est présent devant la Mairie de Saint-Georges-de-Mons les jeudis des semaines impaires de 09h15 à 12h15 afin de vous accompagner dans vos démarches administratives. France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRCARRCO, France Travail, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.



200 000€ de travaux réalisés au Complexe Sportif Jean Duval subventionnés à 80% et sans recourir à l'emprunt. Notre commune ne pourra pas assurer seule les investissements futurs. Nous continuerons de défendre l'idée que les équipements sportifs doivent être communautaires. Exemple : Gymnase de Manzat datant de 20 ans, près de 800 000€ investi par la Communauté de Communes.



Remise à niveau du matériel des Services Techniques :

depuis 2020, c'est près de 210 000€ investi.

Ages et Vie

Le permis de construire est validé.
Dans l'attente de l'accord du Conseil Départemental 63 à Ages et Vie pour le commencement des travaux.



PLU

Le projet de PLU est à l'arrêt depuis le 26 novembre 2024. L'Etat a 3 mois pour émettre un avis. Passé ce délai, une enquête publique aura lieu en Mars-Avril 2025, l'occasion pour vous de vous exprimer une dernière fois sur votre foncier, avant adoption définitive du PLU en Mai-Juin 2025.



Invitation à la Cérémonie des Vœux du Maire
le vendredi 3 janvier 2025 à 19h en salle des fêtes.